

Préservation de la ressource en eau

Informations clés et les gestes qui comptent



Table des matières

Les deux cycles de l'eau	2
Le cycle naturel ou Grand cycle de l'eau	2
Le cycle domestique ou petit cycle de l'eau	3
L'eau potable en France.....	4
La consommation d'eau en France	4
L'eau est aujourd'hui une ressource en tension en France.....	4
Décryptage de la consommation domestique en France	6
A la maison, la consommation d'eau a été multipliée par 6 en 100 ans.....	6
Et ailleurs dans le monde ?	6
Coûts décomposés de l'eau sur le territoire de l'EPT	8
L'eau a un coût : celui des services d'eau et d'assainissement	8
Modalités de gestion de l'eau potable sur le territoire	10
Modalités de gestion de l'assainissement sur le territoire	11
Consommation d'eau potable sur le territoire	12
Préservez la ressource en eau en réduisant votre consommation d'eau potable	13
De la sobriété !.....	13
Les économies « actives » : les comportements écoresponsables	14
Les économies dites « passives » : équipez-vous !	17
Collecter l'eau de pluie grâce au Programme Mon eau de pluie de l'EPT.....	19
Pour aller plus loin	21

Les deux cycles de l'eau

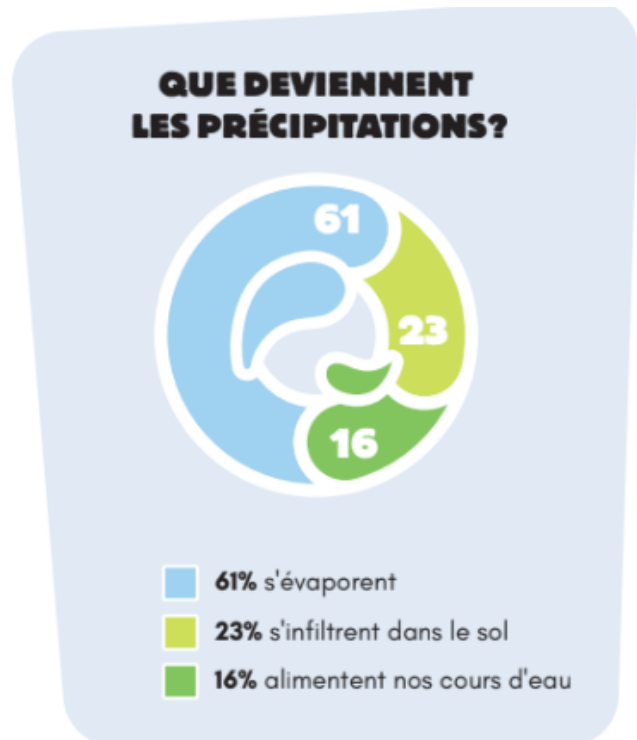
Le cycle naturel ou Grand cycle de l'eau

Informations issues de @ E.S.S. EcoWhat [1]

- 1- Les rayons du soleil chauffent l'eau présente dans les rivières, les fleuves, les lacs, les mers et les océans. Cette **eau s'évapore alors et s'élève dans l'atmosphère.**

- 2- Au contact de l'atmosphère, la vapeur d'eau se refroidit et se condense pour former de minuscules gouttelettes. Ces gouttelettes sont à l'origine de la **formation des nuages.** C'est ce processus qu'on appelle la **condensation.**

- 3- Transportés par les vents et les courants atmosphériques, les nuages se déplacent, l'eau qu'ils contiennent retombe alors sur le sol sous forme de **pluie, de neige ou de grêle.** C'est le retour de l'eau à la surface terrestre, sous forme liquide ou solide.

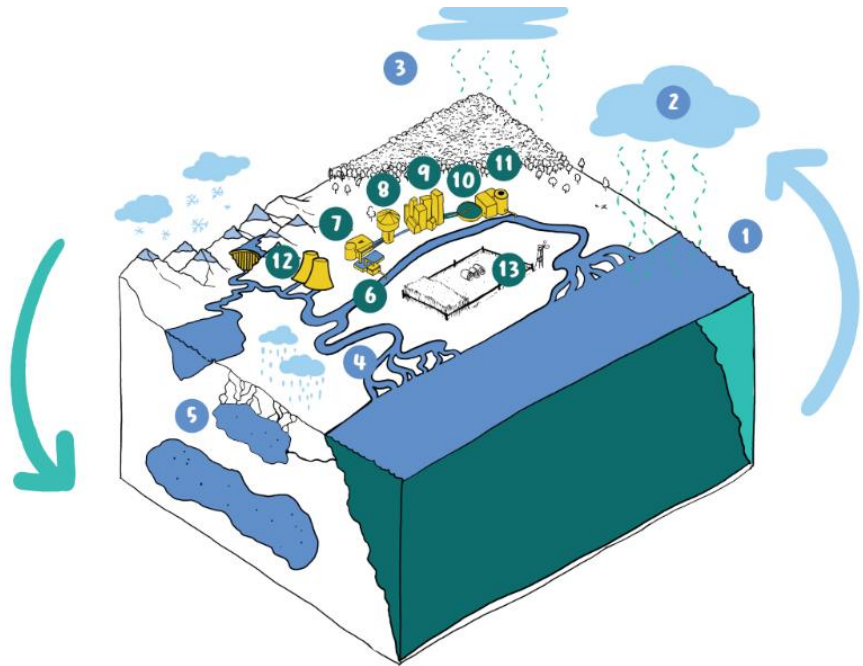


Source : @ E.S.S. EcoWhat - Illustrations par Fanny Tonnelier

- 4- L'eau de pluie s'écoule lorsqu'elle rencontre un sol imperméable et descend de l'amont vers l'aval. Elle **ruisselle** le long des pentes jusqu'à rejoindre les rivières, les fleuves et les lacs, avant d'être transportée **jusqu'aux mers et aux océans.**

- 5- L'eau de pluie **s'infiltré** dans les **sols perméables.** En descendant, elle traverse des terrains plus ou moins durs (argiles tendres, calcaire ou grès). Ces roches anciennes filtrent et protègent la pureté de l'eau. Les zones d'infiltration constituent ainsi des **réserves d'eau souterraine appelées nappes phréatiques ou nappes aquifères.**

- 1 ÉVAPORATION
- 2 CONDENSATION
- 3 PRÉCIPITATION
- 4 RUISSELEMENT
- 5 INFILTRATION
- 6 PRÉLÈVEMENT
- 7 POTABILISATION
- 8 STOCKAGE
- 9 DISTRIBUTION
- 10 COLLECTE DES EAUX USÉES
- 11 TRAITEMENT ET RESTITUTION
- 12 AUTRES PRÉLÈVEMENT RESTITUÉS
- 13 AUTRES PRÉLÈVEMENT NON-RESTITUÉS

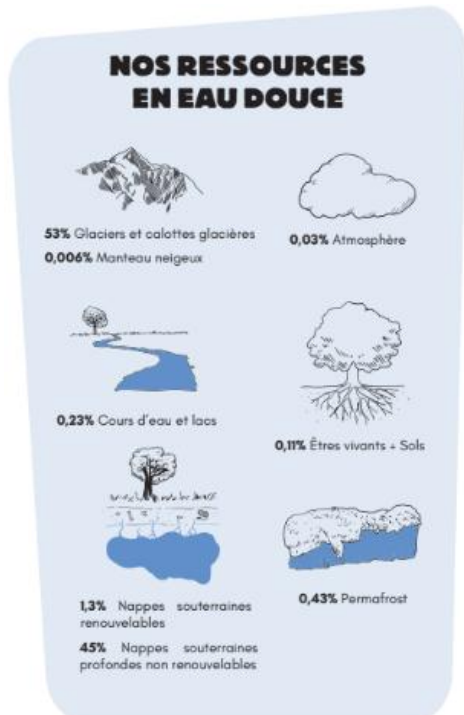


Source : @ E.S.S. EcoWhat - Illustrations par Fanny Tonnelier

Le cycle domestique ou petit cycle de l'eau

Informations issues de @ E.S.S. EcoWhat [1]

- 1- L'eau douce est captée dans les **nappes phréatiques et les rivières** par les stations de pompage puis transférée dans les usines de traitement d'eau.
- 2- **L'usine de traitement ou station de potabilisation** permet de la traiter afin d'obtenir une eau potable sans bactérie, virus, sédiment, goût ou odeur...
- 3- Une fois contrôlée, elle est **stockée dans des châteaux d'eau ou réservoirs**, en général placés en hauteur.
- 4- **L'eau potable** est ensuite **distribuée via les réseaux publics jusqu'aux habitations**. Pour assurer une pression au robinet, la distribution d'eau se fera à l'aide de pompes si les habitations sont situées plus haut que les réservoirs.
- 5- Une fois utilisées, les **eaux usées** (eaux grises, eaux noires) sont collectées et acheminées via les réseaux de collecte ou égouts, jusqu'à **la station d'épuration**.



Source : @ E.S.S. EcoWhat - Illustrations par Fanny Tonnelier

- 6- A la station d'épuration, elles subissent un traitement qui a pour but de les dépolluer suffisamment pour qu'elles n'altèrent pas la qualité du milieu naturel dans lequel elles vont être rejetées.

Sources :

[1] @ E.S.S. EcoWhat - Exposition pédagogique de sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau (2026)

L'eau potable en France

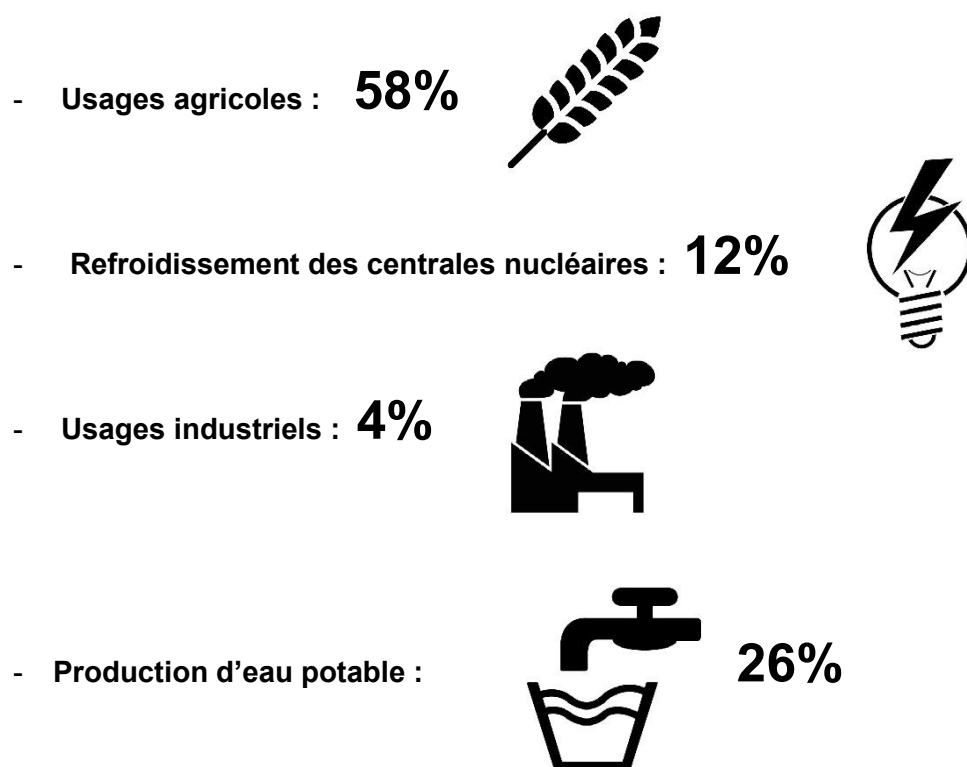
La consommation d'eau en France

Informations issues de l'ADEME [2] et Office Français de la Biodiversité [3]

En moyenne sur la période 2010-2019, la France a consommé **4,1 milliards de m³ d'eau** par an. Cela représente plus d'1,5 millions de piscines olympiques !

En moyenne, pour sa consommation domestique un Français, utilise entre 53 et 55 m³/an.

Voici les secteurs dans lesquels elle est le plus consommée :



L'eau est aujourd'hui une ressource en tension en France

Informations issues du Gouvernement Français – France Nation verte : [4]

Aujourd'hui, plus de **110 bassins versants** en France font face à des **tensions structurelles sur la ressource en eau**. Dans plusieurs territoires, des **restrictions d'usage de l'eau sont régulièrement mises en place durant la période d'étiage**¹.

L'année **2022** a été particulièrement marquante avec une sécheresse longue, intense et très étendue : à son pic estival, 93 départements étaient concernés par des mesures de restriction et plus de 1 000 communes ont connu des ruptures totales ou partielles d'approvisionnement en eau potable.

Le début de l'année 2023 a également été caractérisé par une sécheresse hivernale inhabituelle, avec 32 jours consécutifs sans précipitations significatives. Ces tensions sont appelées à s'aggraver

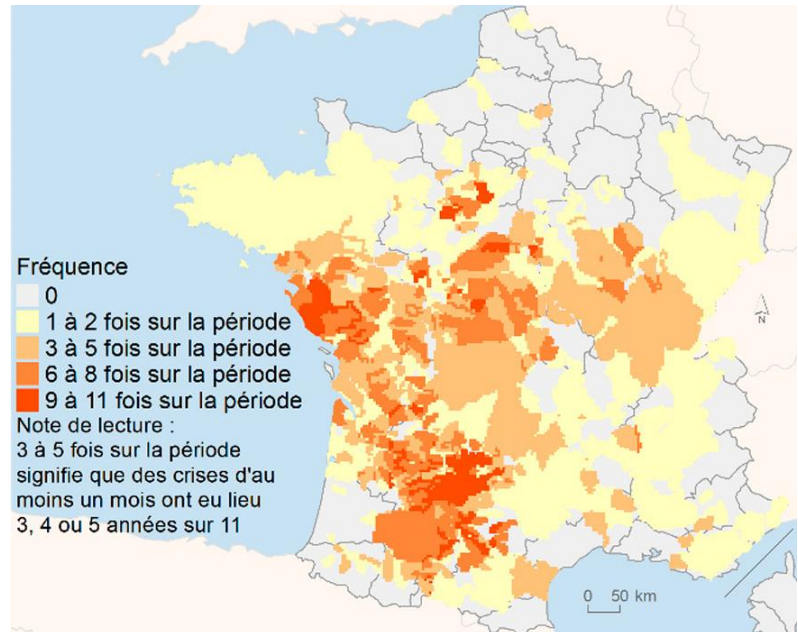
¹ Baisse périodique des eaux (d'un cours d'eau)

sous l'effet du changement climatique, dont les impacts sur la quantité et la qualité de la ressource en eau sont déjà de plus en plus perceptibles.

Selon l'étude prospective Explore2070, d'ici 2050, les **débits moyens annuels des cours d'eau en France métropolitaine devraient diminuer de 10 à 40 %** selon les bassins. Par ailleurs, les événements extrêmes – sécheresses comme inondations – deviendraient à la fois plus fréquents et plus intenses.

La réduction des déséquilibres quantitatifs actuels et l'engagement dans une trajectoire ambitieuse de sobriété hydrique constituent donc une priorité absolue.

Fréquence des épisodes annuels de restriction de niveau crise des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois, sur la période 2012-2022 [4]



Source : Ministère en charge de l'Écologie ; ministère en charge de l'Agriculture, 2021. Traitements : SDES, 2023

En juillet 2022, une partie des communes du Val-de-Marne a été placée en « crise sécheresse » impliquant une restriction de l'usage de l'eau. En juillet 2025, le Val-de-Marne a été placé en vigilance sécheresse en raison d'un déficit de pluie et d'une baisse du niveau de la Seine, principale ressource pour l'eau potable consommée sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à la population dense et à l'activité économique soutenue.

Sources :

[2]. ADEME – Eau secours ! Demain, tous à sec ?
<https://www.qqf.fr/infographie/eau-secours-demain-tous-a-sec/?utm>

[3] Office Français de la Biodiversité – Observatoire des services d'eau et d'assainissement Panorama des services publics et de leur performance en 2023 Voir p32 source (très intéressante) :
https://www.services.eaufrance.fr/cms/uploads/Rapport_Sispea_2023_VF_286220de7d.pdf

[4] Ministère en charge de l'Écologie ; PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RÉILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU – Dossier presse 2023
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/MAR2023_DP-PLAN%20EAU__BAT%20%281%29_en%20pdf%20rendu%20accessible.pdf

Décryptage de la consommation domestique en France

A la maison, la consommation d'eau a été multipliée par 6 en 100 ans

Informations issues de @ E.S.S. EcoWhat [1]

Au début du XX^e siècle, aller puiser l'eau à la source ou au puits, et laver le linge au lavoir étaient des tâches quotidiennes incontournables. Les progrès économiques et sociaux, la modernisation des habitats, l'urbanisation massive et surtout l'arrivée de l'eau courante dans les logements ont profondément transformé nos habitudes domestiques.

Aujourd'hui en France, un individu consomme environ **55 000L d'eau chaque année** soit **100 fois de plus qu'il y a 100 ans**.

C'est l'équivalent, **par jour et par usager** de :

- **150 litres** consommés ;
ou de
- **1 baignoire**, remplie à ras-bord ;
ou de
- **16,6 packs de bouteilles d'1,5L !**

Et ailleurs dans le monde ?

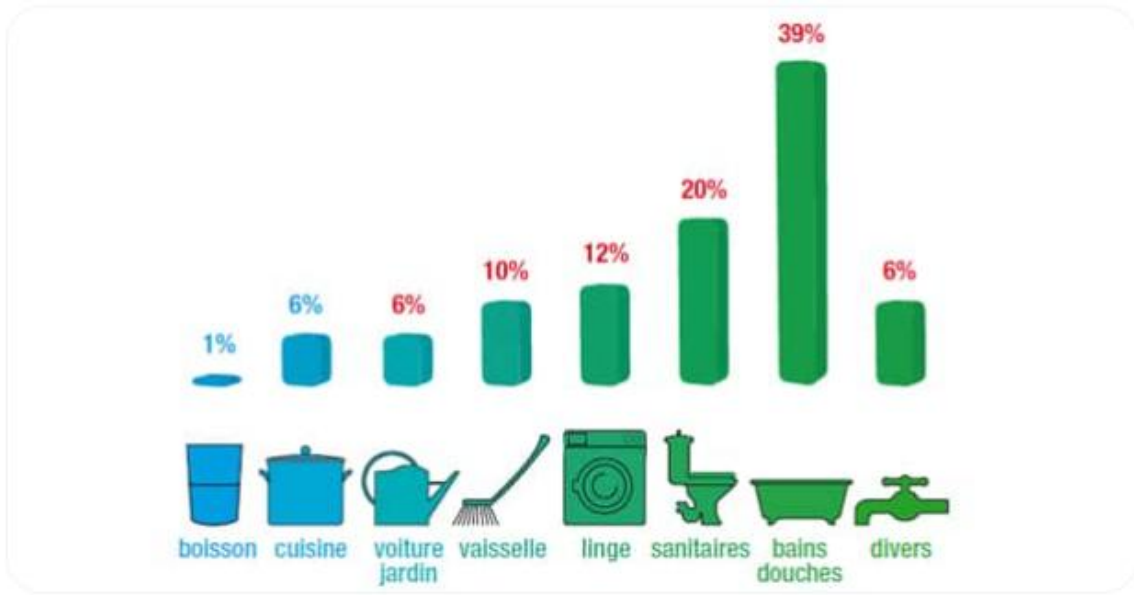
Informations issues de @ E.S.S. EcoWhat [1]

La consommation domestique moyenne d'eau par habitant reflète fortement nos modes de vie et les contextes locaux :

- **États-Unis** : plus de **300 à 400 litres** par jour
- **Australie** : environ **260 litres** par jour (voire plus dans certaines régions)
- **Afrique du Sud** : environ **237 litres** par jour
- Europe (moyenne) : autour de **150 à 175 litres** par jour
- **Éthiopie** (et de nombreux pays d'Afrique subsaharienne) : seulement **10 à 20 litres** par jour

Ces écarts impressionnants montrent à quel point l'accès à l'eau, les habitudes quotidiennes, le climat et les infrastructures influencent notre rapport à la ressource.

La consommation domestique française quotidienne moyenne en eau par habitant, décomposée par usage :



Source : Quelle est la consommation d'eau moyenne par ménage ? – Le centre d'information sur l'eau (association loi 1905) [5]

Sources :

[5] Centre d'information sur l'eau. (2024, 4 juillet). Quelle est la consommation d'eau moyenne dans les foyers ? | Centre d'information sur l'eau. Centre D'information Sur L'eau. <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/quels-sont-les-usages-domestiques-de-leau/>

Coûts décomposés de l'eau sur le territoire de l'EPT

L'eau étant une ressource naturelle, elle n'a théoriquement pas de prix. Ce sont les services publics d'eau et d'assainissement déployés pour ce qu'on appelle le « cycle domestique de l'eau » qui expliquent la facture que les usagers de l'eau potable paient : l'eau est d'abord prélevée dans le milieu naturel, potabilisée, puis acheminée jusque chez les abonnés, pour ensuite être collectée après usage, et envoyée en station de traitement pour l'assainir, afin d'être rejetée, dépolluée, dans le milieu naturel.

Son coût, payé par l'abonné, englobe donc le service de fourniture d'eau potable et de son assainissement, ainsi que les taxes et redevances. Il varie en fonction de l'autorité territoriale gestionnaire.

L'eau a un coût : celui des services d'eau et d'assainissement

Informations issues de @E.S.S. EcoWhat [1]

En 2024 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, le prix de l'eau se découpait en moyenne ainsi :



Les coûts que représentent l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées ne sont pas les mêmes sur le territoire de l'EPT. Le prix de l'eau peut varier d'une ville à l'autre. De nombreux facteurs expliquent les disparités observées sur le territoire comme la gestion du service par différents organismes d'eau potable et d'assainissement et le contexte local.

Les composantes de la facture d'eau sur le territoire sont les suivantes :

La production et la distribution d'eau potable financent le service de prélèvement en milieu naturel (nappe ou rivière) la transformation en eau potable, l'extension et l'entretien des réseaux d'adduction jusqu'au consommateur et le service clientèle.

La part « production et distribution d'eau potable » comprend :

- **un abonnement** (variable selon le diamètre du compteur) ;
- **un prix par mètre cube d'eau consommée** ;

La collecte et le traitement des eaux usées avant rejet au milieu récepteur financent le service d'assainissement assuré par les communes, les Départements et les syndicats d'assainissements communaux et interdépartementaux.

Cette partie de la facture permet de financer l'extension et le renouvellement, ainsi que l'exploitation :

- des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ;
- des usines de dépollution ;
- des installations d'élimination des produits résiduels après assainissement des eaux usées.

La redevance d'assainissement constitue cette partie de la facture. Elle est due par tout occupant d'une propriété située sur une voie desservie par un réseau d'assainissement collectif. Elle permet de financer l'extension et le renouvellement des installations ainsi que leur exploitation. Elle n'intègre pas les coûts de gestion du service d'eau pluviale qui sont financés par le budget général des communes via une clé de répartition définie par le Territoire.

Elle comprend généralement plusieurs parts dont les taux sont fixés annuellement par chacune des collectivités qui l'ont instaurée :

- **la redevance pour la collecte** : pour l'entretien, l'extension et le renouvellement du réseau de collecte. Elle comprend généralement une part pour l'exploitant (délégataire ou Collectivité selon le territoire) qui rémunère ce dernier pour ses frais de gestion et d'exploitation, ainsi qu'une part pour la Collectivité qui finance les investissements sur les installations et le réseau de collecte (portion du réseau qui va du branchement au réseau du Département ou du syndicat/réseau de transport).

Les tarifs pour la part revenant à l'EPT ont été fixés par une délibération du 25 novembre 2025 (applicables au 1^{er} janvier 2026).

- **la redevance pour le transport** : les eaux usées collectées par les réseaux communautaires se déversent dans un réseau d'assainissement départemental ou syndical géré par la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement du Val de Marne (DAQUAMA94), le Syndicat de l'Orge, le SIAHVY ou le SyAGE ;
- **la redevance d'assainissement interdépartementale** : les réseaux de collecte et de transport sont connectés à un réseau interdépartemental géré par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) qui transporte et traite les eaux usées dans les stations d'épuration comme Valenton ou Achères, avant de les rejeter au milieu naturel.

Le montant de cette redevance est différencié entre les communes de la Petite et de la Grande Couronne Parisienne, périmètre dans lequel le SIAAP agit par subdélégation, des syndicats précités.

Les prélèvements complémentaires sous forme de taxes ou redevances destinées à différents organismes.

A partir de 2025, les redevances à destination des agences de l'eau ont changé suite à une réforme initiée en 2024.

Les éléments de facturation qui composent cette partie sont :

- **La redevance prélèvement***, dont bénéficie l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), qui est facturée en contrepartie du prélèvement d'eau en milieu naturel pour la production d'eau potable ;
- **La redevance sur la consommation d'eau potable**, dont bénéficie l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), qui concerne tous les usagers d'eau potable (excepté les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail) ;
- **La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable**, dont bénéficie l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), régime unifié de la performance intégrant une réduction des taux de redevance en fonction des performances des réseaux de distribution d'eau potable ;
- **La redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif**, dont bénéficie l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), régime unifié de la performance intégrant une réduction des taux de redevance en fonction des performances des systèmes d'assainissement collectif (réseaux et stations d'épuration) ;
- **La redevance pour le soutien d'étiage***, dont bénéficie l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB SGL) pour l'entretien et le financement des quatre lacs-réservoirs permettant de garantir le volume nécessaire aux prélèvements pour la production d'eau potable en période d'étiage ;
- **La taxe pour le développement des voies navigables*** dont bénéficie l'établissement public Voies navigables de France (VNF) pour l'entretien et le développement des cours d'eaux et canaux navigables.
- **la T.V.A.** dont bénéficie l'Etat, appliquée au taux de 5,5 % pour la distribution de l'eau potable et les organismes publics et de 10 % pour l'assainissement collectif. Pour les services en régie, l'assujettissement à la TVA en assainissement est optionnel.

**Ces prélèvements complémentaires sont des contre-valeurs refacturées aux usagers sur la facture d'eau et d'assainissement après prises en compte des volumes vendus en gros également soumis à ces prélèvements.*

Modalités de gestion de l'eau potable sur le territoire

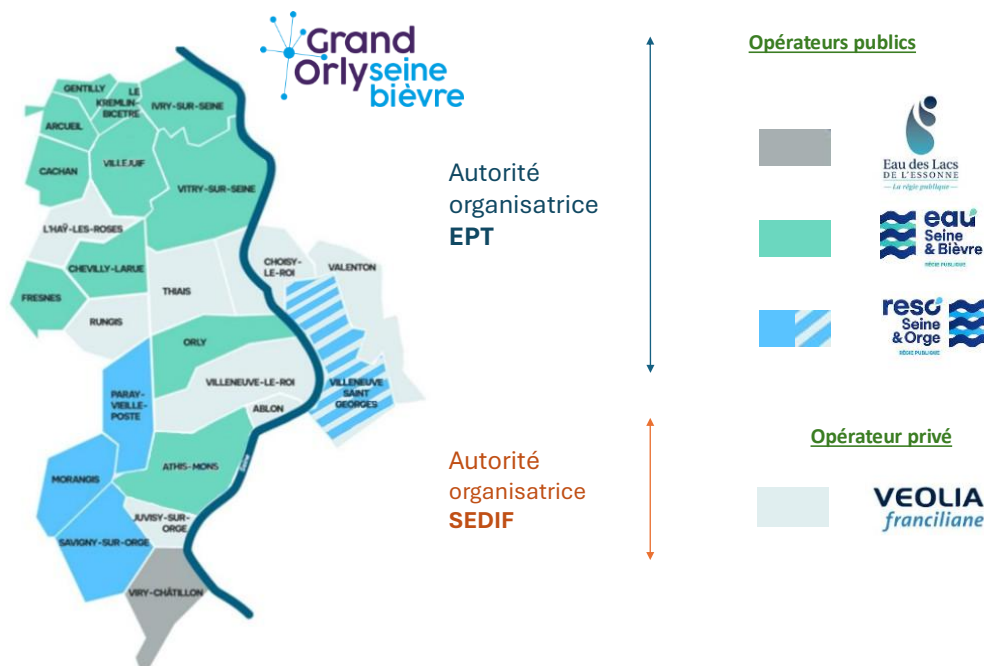
L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est, en 2026, autorité organisatrice pour la distribution de l'eau potable sur un périmètre couvrant 16 communes et 550 000 habitants, avec un mode de gestion exclusivement en régie. Les opérateurs publics concernées sont les suivants :

- la **régie Eau des Lacs de l'Essonne**, régie historique, couvre le territoire de la seule commune de Viry-Chatillon ;
- la **régie Eau Seine & Bièvre** couvre le territoire de 11 communes de l'EPT (Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly, Villejuif et Vitry-sur-Seine), les villes d'Athis-Mons et de Villejuif ayant rejoint la régie au 1er janvier 2026 ;
- la **régie RESO** couvre le territoire des communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste et Villeneuve-Saint-Georges et Savigny-sur-Orge. Une procédure est en cours pour permettre l'adhésion de l'EPT au SEDIF sur le périmètre de Villeneuve Saint Georges.

L'EPT a délégué la compétence eau potable au Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF) sur le périmètre de 8 villes du territoire d'Ablon-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses,

Rungis, Thiais, Valenton et Villeneuve-le-Roi. Le SEDIF en tant qu'autorité organisatrice du service de l'eau potable exerce la compétence pour ses villes avec son opérateur privé Franciliane.

Exercice de la compétence "Eau potable" au sein de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2026



Modalités de gestion de l'assainissement sur le territoire

Les réseaux d'assainissement sont, selon leur vocation, gérés par différents organismes publics :

- **Les réseaux de collecte** relèvent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour 21 des 24 communes qui le composent. Dans les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, la mission de collecte des eaux usées est assurée par le SyAGE.
- **Les réseaux « de transport »** sont de la compétence de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (D.A.Q.A.M.A 94) du Conseil Départemental du Val de Marne dans les communes du Val-de-Marne, du Syndicat de l'Orge (SYORGE) pour les communes du bassin versant de l'Orge, du SIAHVVY pour les communes du bassin versant de l'Yvette, et du SyAGE pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- **Les grands émissaires interdépartementaux ainsi que les stations de traitement des eaux usées** sont de la compétence du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération Parisienne (SIAAP).

Les réseaux de transport et les grands émissaires sont qualifiés de réseaux structurants.

Consommation d'eau potable sur le territoire

Sur le territoire de l'EPT, environ 38 millions de m³ sont consommés chaque année. Cette consommation se divise ainsi selon les différentes entités de gestion de l'eau potable de 2026 : 1,6 millions de m³ sur la Régie Eau des lacs de l'Essonne, 4,9 millions de m³ sur la Régie des Eaux de la Seine et de l'Orge, 23 millions de m³ sur la Régie des Eaux de la Seine et de la Bièvre et 9 millions de m³ sur les villes du territoire du SEDIF.

Sources :

[6] EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement - Année 2024

Préservez la ressource en eau en réduisant votre consommation d'eau potable

De la sobriété !

Informations issues de @ E.S.S. EcoWhat [1]

La sobriété est une **réduction volontaire de la consommation et de la demande individuelle et collective. Des actions** « passives », et des actions « actives » moins intensives en termes d'eau consommée peuvent ainsi être réalisées.

La sobriété consiste à réinterroger nos besoins et nos usages de l'eau. Il ne s'agit évidemment pas de limiter autoritairement les usages par des mesures de contingentement ou de rationnement, mais de changer les pratiques de consommation au travers de 3 leviers :

- **« Comprendre pour mieux agir »** : notions de débit, de pression, et suivre sa consommation (via votre compteur d'eau si vous en disposez d'un) en général et dans le détail (poste par poste)
- **« Adopter des comportements vertueux »** : via des **économies dites actives**, détaillées ci-dessous
- **« Mesurer et réduire les flux »** : via des **économies dites passives**, en installant immédiatement et durablement des équipements simples (limiteurs de débit pour vos robinets, votre pommeau de douche, et sacs WC pour limiter le volume d'eau utilisé à chaque chasse d'eau tirée), détaillés ci-dessous

Les économies « actives » : les comportements écoresponsables

Informations issues de @ E.S.S. EcoWhat [1], l'ADEME [7] et info.gouv [8]

Les astuces pour économiser l'eau à la maison ...

- **Repérez les fuites** et réparez-les rapidement. Un robinet qui goutte, c'est jusqu'à **des centaines de litres par jour**.

Une astuce pour repérer les fuites : relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau (si vous disposez d'un) juste avant d'aller vous coucher. À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !



Source : info.gouv.fr (Préservez notre ressource en eau)

- **Préférez les douches rapides (moins de 5 minutes)**. Une douche rapide, c'est environ **35 litres d'eau consommée avec une douche équipée d'un limiteur de débit**. La douche non équipée consomme 12 L/min au minimum, et donc **60 L consommés en 5 min**.
- **Coupez l'eau** pendant le savonnage ou le brossage des dents.



Source : info.gouv.fr (Préservez notre ressource en eau)

- **Pour laver la vaisselle**

- Ne prélevez pas la vaisselle avant de la mettre dans le lave-vaisselle.
- Attendez que votre lave-vaisselle soit plein pour lancer le cycle de lavage
- Si vous lavez la vaisselle à la main, ne laissez pas couler l'eau en continu. Si possible, remplissez deux bacs ou bassines d'eau tiède. Utilisez un bac pour laver la vaisselle et un bac pour la rincer.

- **Pour laver le linge**

- Ne lancer un programme de votre lave-linge que si vous avez suffisamment de linge. Évitez d'utiliser le lave-linge s'il reste beaucoup de place dans le tambour. Il faut tout de même garder un petit espace libre dans le tambour pour que le linge soit bien brassé, donc ne tassez jamais le linge dans le tambour de la machine à laver.
- Évitez de laver tous vos vêtements après chaque utilisation. Certains vêtements peuvent être portés plusieurs fois avant d'être mis dans la machine.

... et au jardin.

- **Installer un récupérateur d'eau de pluie.**



Source : info.gouv.fr
(Préservez notre ressource en eau)

- Planter des plantes peu gourmandes en eau



Source : info.gouv.fr (Préserveons notre ressource en eau)

- Installer un goutte-à-goutte qui limite l'évaporation.



Source : info.gouv.fr (Préserveons notre ressource en eau)

Quelques ordres de grandeur



50 000 à 80 000 litres



200 à 250 litres



15 à 20 litres / m²



36 à 60 litres



12 à 16 litres

Source : @E.S.S. EcoWhat - Illustrations par Fanny Tonnelier

Les économies dites « passives » : équipez-vous !

Informations issues de @ E.S.S. EcoWhat [1] et de l'ADEME [7]

- **Installez un dispositif réducteur de débit pour votre douche :**

La douche représente 40% d'une facture d'eau annuelle au sein des foyers français. Il s'agit du plus gros poste de consommation domestique en eau potable.

Une douche type, c'est 60L d'eau chaude sanitaire utilisés chaque jour, avec un débit moyen de 12L/min, prise en 5 minutes en moyenne.

Il suffit **d'installer les bons équipements** (réducteur de débit de douche, ou pommeau hydro-économe). À la clé, c'est jusqu'à **60 % d'eau économisée !**

Réalisez des économies d'eau et d'énergie sous la douche de manière passive, en réduisant le débit d'eau de votre douche à 6L/min ou à 8L/min (contre 12 L/min en moyenne, sans limiteur de débit, ou sans douchette hydro-économe).

- **Installez des dispositifs réducteurs de débit pour vos robinets :**

Les dispositifs réducteurs de débit mélangent de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit est ainsi réduit de 30 à 50 % sans pour autant perdre en confort ! Régulateur de jet, **mousseur, aérateur ou brise-jet**, il existe divers noms pour définir la pièce qui se trouve dans la bague dévissable de la majorité des robinets. Cette pièce, élément essentiel du robinet, vissée avec une bague et un joint, permet de canaliser le jet, d'éviter les éclaboussures, de filtrer l'eau porteuse de résidus mais surtout de réguler le débit maximal de votre robinet.

Sur un robinet standard la consommation varie entre 12 et 15 litres à la minute. Faites le calcul, si vous laissez votre robinet couler pendant 3 minutes, 45 litres d'eau seront consommés. Pourtant, il est très facile d'économiser l'eau sur son robinet, pour cela, il suffit de changer le mousseur initial installé. En effet, dans la plupart des cas, les mousseurs ou aérateurs ou brise-jet installés par défaut sur les robinets ne réduisent pas la consommation d'eau (débit) et il faut donc les changer.

Notre conseil : Pour la cuisine, limitez le débit à 6 l/min, et dans la salle de bain, limitez le débit à 4 l/min.

- **La sobriété de l'eau aux toilettes :**

Principe de fonctionnement d'une chasse d'eau

Quand on tire sur la tirette ou pousse sur le poussoir voilà ce qui se passe dans le circuit de la chasse d'eau :

Le système d'évacuation se soulève et laisse passer l'eau dans la cuvette. Le flotteur suit la descente de l'eau et déclenche l'ouverture de l'arrivée d'eau. Le mécanisme de chasse reprend sa place et rebouche la sortie d'eau ; le réservoir se remplit, le flotteur remonte suivant le niveau d'eau. Au remplissage maximal, le flotteur déclenche la fermeture du robinet.

Ce qu'il faut comprendre :

La **vis de réglage** permet de prédéterminer le volume d'eau évacué à chaque chasse d'eau tirée, et **flotteur** permet de contrôler les sorties d'eau chaque chasse d'eau tirée tout en tenant compte de la quantité d'eau présente dans la vasque.

Même avec un système à double bouton (3/6 L ou 6/9 L), on utilise souvent plus d'eau que nécessaire. Attention : un minimum de 3 litres est recommandé pour garantir une bonne évacuation des eaux des WC et le bon fonctionnement des canalisations.

Notre conseil : Ajustez la vis de réglage afin de réduire la hauteur de votre flotteur, ou équipez votre vasque d'un Sac WC afin de réduire la quantité d'eau « livrée » dans votre vasque.

Collecter l'eau de pluie grâce au Programme Mon eau de pluie de l'EPT

En raison du changement climatique, aujourd'hui, chaque citoyen est un acteur de la préservation de la ressource et chaque geste compte.

Pour permettre au plus grand nombre d'adopter les écogestes du quotidien, **l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre propose la distribution gratuite de récupérateurs d'eau de pluie aux habitants des 24 communes du territoire.** L'objectif de l'opération Mon eau de pluie, initiée et financée par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, est **d'accompagner les habitants de son territoire, pour encourager la sobriété en eau** (Feuille de route de la politique de l'eau, approuvée par le conseil territorial du 14 novembre 2023).

Dans ce cadre, le territoire a lancé le 2 juillet 2025 sa première campagne en faveur d'une gestion raisonnée des eaux de pluie.

Dans ce cadre, le territoire a lancé le 2 juillet 2025 sa première campagne en faveur d'une gestion raisonnée des eaux de pluie. Cette opération prend la forme d'une mise à disposition gratuite de plus de 6 000 kits de récupérateurs d'eau de pluie par an, dans la limite d'un kit par foyer, pour les particuliers résidant dans une **maison individuelle** sur le territoire avec un élargissement de l'éligibilité à l'étude pour la campagne 2026, via une commande en ligne sur le site www.moneaudepluie.fr. Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet, des bons de commande sont disponibles en Mairie ou dans la rubrique « Aide » du site.



Chaque bénéficiaire pourra collecter environ 30 m³ d'eau de pluie chaque année, et ainsi répondre à de nombreux enjeux environnementaux et économiques.

L'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage et le nettoyage (terrasse, allée de jardin...) :

- Valorise les espaces verts et apporte une plus-value aux habitations,
- Participe au maintien de la biodiversité locale,
- Limite la consommation d'eau potable et préserve la ressource locale,
- Engendre des économies sur les factures d'eau,
- Participe à la réduction des inondations : les précipitations sont de plus en plus abondantes et soudaines. Faute de pouvoir s'infiltrer dans le sol, elles sont la cause d'importantes inondations. Un système de récupération d'eau de pluie contribue à diminuer les ruissellements, à l'origine de ce phénomène naturel.

Les équipements proposés sont des kits complets incluant une **cuve d'une capacité maximale de 350 L, cylindrique, avec un réhausseur amovible et un collecteur de gouttière.**

Le collecteur de gouttière est idéal pour les toitures dès 50 m², et adapté aux gouttières rondes de diamètre 70 – 80 – 100 mm et gouttières carrées 75 mm, avec grille filtrante amovible et fonction trop-plein automatique intégrée.

Équipements de fabrication française, à partir de matières 100% recyclées issues d'Allemagne et de France, et traitées anti UV, proposés en 2 coloris : vert ou taupe.



Le programme Mon eau de pluie est reconduit en 2026, pour une seconde édition.

Sources :

[7] ADEME *10 conseils pour faire des économies d'eau à la maison* (2026)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/economiser/eau/conseils-economie-eau-maison>

[8] info.gouv.fr (*Préservez notre ressource en eau*)

<https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/preservons-notre-ressource-en-eau>

Pour aller plus loin

Agence de l'eau Seine-Normandie

SDAGE 2022-2027 | Agence de l'Eau Seine-Normandie. (s. d.).

<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages-gestion quantitatives | Agence de l'Eau Seine-Normandie (consulté en mars 2026)

https://www.eau-seine-normandie.fr/aides/Favoriser-la-sobriete-et-reduire-les-prelevements-pour-tous-les-usages?utm_

Démarche de sobriété en eau d'un territoire | Agence de l'Eau Seine-Normandie (consulté en mars 2026)

https://www.eau-seine-normandie.fr/node/4868?utm_

ADEME

Exploration des actions de sobriété dans les démarches territoriales en Europe. La Librairie ADEME. (consulté en mars 2016)

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/4757-exploration-des-actions-de-sobriete-dans-les-demarches-territoriales-en-europe.html>

Eau secours ! Demain, tous à sec ? (2025, 24 septembre). Agir Pour la Transition Écologique.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/acteurs-education/enseigner/catalogue/eau-secours-demain-tous-sec>

Gouvernement

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (consulté en mars 2026)

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau>

Préservez notre ressource en eau – info.gouv.fr (consulté en mars 2026)

<https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/preservons-notre-ressource-en-eau>

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (consulté en mars 2026)

https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau?utm_

Sobriété hydrique : 7 axes d'adaptation - Spécial collectivités | Gest'eau. (2024, 12 mars).

<https://www.gesteau.fr/document/sobriete-hydrique-7-axes-dadaptation-special-collectivites>

Cerema

LES EDITIONS / Economies d'eau, chaque goutte compte : un Essentiel du Cerema pour agir en faveur de la sobriété hydrique dans les territoires (consulté en mars 2026)

https://www.cerema.fr/fr/actualites/editions-economies-eau-chaque-goutte-compte-essentiel-du?utm_

Optimiser l'usage de l'eau dans les bâtiments : le projet de recherche-action SobriEau (consulté en mars 2026)

https://www.cerema.fr/fr/actualites/optimiser-usage-eau-batiments-projet-recherche-action?utm_